

AR Prefecture

063-216302588-20231129-DEL2023112410-DE
Reçu le 29/11/2023
Publié le 29/11/2023

DEL2023112410

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 novembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14
EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 10
PROCURATION : 3
VOTANTS : 13

L'an Deux Mille Vingt et Trois, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2023

Présents : CHASSAIGNE Aurélien, DOURILLE Alain, GRARD Mathieu GROLLET Marie-Laure, KAUFFELD Monique, MARATRAT Gilles, OLIVIER Katia, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène,

Absents : COLLANGE Katy, VERNET Thimothée, COSTE Roger, BAARDMAN Bruno

Procuration : VERNET Thimothée à PROVENCHERE Arnaud, BAARDMAN Bruno à CHASSAIGNE Aurélien, COSTE Roger à OLIVIER Katia

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX – EXTENSION DU CENTRE DE SANTE MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21-1 et L.5211-2

Considérant le projet d'extension du centre de santé municipal d'Olliergues

Considérant que l'avant-projet est estimé pour un coût total de 270 000.00€

Vu le détail estimatif des travaux présenté ci-après,

Dépenses	Montant HT
<i>Travaux</i>	244 000,00
<i>Maitrise d'œuvre</i>	19 520,00
<i>Imprévus</i>	6 480,00
Total dépenses	270 000,00

AR Prefecture

063-216302588-20231129-DEL2023112410-DE
Reçu le 29/11/2023
Publié le 29/11/2023

DEL2023112410

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le maire à lancer une consultation relative aux travaux d'extension du centre de santé municipal
- **Autorise** Monsieur le maire à attribuer les marchés de travaux dans la limite des montants estimatifs présentés plus haut
- **Autorise** Monsieur le maire à signer les marchés correspondants ainsi que tout avenant rendu nécessaire pendant la durée d'exécution des marchés, dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que toutes démarches afférentes à ces marchés.

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Préfecture le :
- et de sa publication le :

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Arnaud PROVENCHERE

